

TICKET RESTAURANT®

(Version septembre 2018)

ARTICLE 0 – APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX CLIENTS PUBLICS

Les Clients collectivités publiques et leurs établissements ainsi que les acheteurs privés soumis à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ainsi qu'au décret n°2016-360 du 29 mars 2016 et leurs textes d'application (ci-après respectivement dénommés les « Clients publics » et les « Textes de la commande publique ») sont soumis aux présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV ») pour autant que celles-ci ne méconnaissent pas les conditions contractuelles applicables définies dans les contrats et marchés publics préalablement signés avec EDENRED FRANCE. Les présentes CGV ne sont donc pas déroatoires auxdits contrats et marchés publics, lesquels s'appliquent dans tous leurs éléments.

Les Clients publics s'engagent, en conséquence, à utiliser l'Espace Client, dans le strict respect des dispositions contractuelles des contrats et marchés qui auront été préalablement signés avec EDENRED FRANCE, EDENRED FRANCE ne supportant aucune responsabilité à ce titre.

Dans ce cadre, il appartient exclusivement aux Clients publics soumis aux Textes de la commande publique de s'assurer notamment, avant toute saisie de commande sur l'Espace Client :

- à ce que les commandes envisagées puissent être effectuées sur la base d'un contrat signé et non échu avec EDENRED FRANCE, étant rappelé que le Client demeure seul responsable de la vérification de la durée et des conditions définies dans ledit contrat ;
- que le montant cumulé des commandes passées pendant toute la durée de chaque contrat signé avec EDENRED FRANCE ne dépasse pas les seuils de mise en concurrence posés par les articles 25, 26 et 30-I-8° du décret n°2016-360 du 29 mars 2016 relatifs aux marchés publics et par les autres Textes de la commande publique qui leur seraient applicables. Il est sur ce point rappelé que les Clients devront prendre en compte, pour le calcul de ces seuils de mise en concurrence et selon les recommandations données par les services centraux de l'Etat, la somme égale au nombre des titres commandés multiplié par leur valeur faciale, augmentée des frais de gestion et moyens de rémunération appliqués par EDENRED FRANCE. En cas de dépassement desdits seuils ou de la durée du contrat, les Clients publics devront conclure un autre marché public avec EDENRED FRANCE avant toute nouvelle commande de titre sur l'Espace Client notamment, EDENRED FRANCE se réservant dans pareil cas la possibilité de bloquer les commandes, sans engager sa responsabilité, jusqu'à signature du nouveau contrat susvisé.

Article 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Edenred France, Société par actions simplifiée au capital de 464.966.992 € ayant son siège sis 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff – 393 365 135 R.C.S. Nanterre (ci-après dénommée « Edenred »), émetteur spécialisé de titres-restaurant, distribue et commercialise des titres-restaurant dématérialisés, sur support carte à puce sous la marque « Ticket Restaurant® » (ci-après dénommés la(les) « Carte(s) »)

1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « Conditions ») complétant les Conditions Particulières (ci-après dénommé « Contrat ») entre un entrepreneur ou une personne morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle (ci-après dénommé le « Client ») désirant effectuer l'achat de la Carte, d'une part, et Edenred, d'autre part, prévalent sur tout autre document sauf accord express et écrit des parties.

1.2 Les présentes Conditions sont applicables en France métropolitaine ainsi que dans les DROM/COM (y compris Mayotte)

1.3 Les Parties conviennent que les Conditions applicables à une commande seront toujours celles en vigueur au jour de la commande. Etant précisé que la version à jour des Conditions est accessible sur l'Espace Client d'Edenred ou mise à disposition par Edenred sur simple demande du Client.

Article 2 – DESCRIPTION ET CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE

TICKET RESTAURANT® 2.1 Description de la carte Ticket Restaurant®

2.1.1 La carte Ticket Restaurant® est une solution titre-restaurant utilisable exclusivement par le (ou les) salarié(s) auquel(s) le Client aura attribué cette Carte (ci-après le(s) « Bénéficiaire(s) »), pour le paiement en totalité ou en partie du prix d'un repas consommé ou acheté auprès d'un réseau d'établissements

affiliés (restaurateurs, restaurateurs assimilés et détaillants en fruits et légumes) pouvant accepter les cartes Ticket Restaurant® en France et équipé d'un terminal de paiement (ci-après les « Etablissements Affiliés »). Le réseau d'Etablissements Affiliés est consultable sur le site Internet www.ticketrestaurant.fr, sur le site www.myedenred.fr (ci-après dénommé « Site ») et sur l'application mobile MyEdenred.

2.1.2 Chaque Carte donne accès à un compte dédié (ci-après dénommé « Compte ») sur lequel sont chargées les valeurs des titres-restaurant Ticket Restaurant® dématérialisés (ci-après dénommés « Titres »).

2.1.3 La Carte est une carte prépayée, personnelle à chaque Bénéficiaire, nominative, utilisable en France uniquement pendant la durée de validité indiquée sur la Carte, rechargeable, à puce et à code confidentiel et émise par Edenred sous licence de MasterCard International Incorporated (MasterCard et la marque MasterCard® sont des marques déposées de MasterCard International Incorporated).

La Carte demeure la propriété d'Edenred, le Bénéficiaire ne bénéficiant que d'un droit d'usage sur ladite Carte.

2.2 Conditions d'utilisation des cartes Ticket Restaurant®

2.2.1 La Carte s'utilise conformément aux conditions d'utilisation de la Carte (ci-après dénommées « Conditions d'Utilisation ») qu'Edenred se réserve la possibilité de modifier à tout moment et que le Client s'engage à porter à la connaissance du Bénéficiaire. Ces dernières sont par ailleurs adressées au Bénéficiaire en même temps que la Carte et sont accessibles sur l'espace personnel du Bénéficiaire sur le Site (coût d'une connexion Internet) une fois son compte créé sur ledit Site.

2.2.2 La Carte s'utilise en une ou plusieurs fois dans la limite de son solde, à savoir le montant disponible des Titres chargés sur le Compte par le Client (ci-après dénommé « Solde ») et de la réglementation en vigueur. Les Titres ne peuvent faire l'objet d'aucun rendu de monnaie par l'Etablissement Affilié.

2.2.3 Les modalités d'attribution et les limites d'utilisation de la Carte sont définies par le Client et demeurent de ce fait de la responsabilité de celui-ci. L'utilisation de la Carte demeure quant à elle de la responsabilité du Bénéficiaire.

2.2.4 Le Solde et les informations relatives au Compte ne sont pas consultables par le Client. Seul(s) le(s) Bénéficiaire(s) aura(ont) accès au montant du Solde et son Compte dans les conditions précisées dans les Conditions d'Utilisation (SMS, téléphone, Site, application mobile...), sauf cas de maintenance ou de force majeure.

2.2.5 Le Solde disponible sur le Compte ne générera d'intérêts ni pour le Client ni pour le Bénéficiaire.

2.2.6 La Carte et les Titres chargés sur les Comptes ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement par Edenred ni au Client ni au Bénéficiaire sauf dispositions de l'article 18 ci-après. **2.3 Gestion des cartes Ticket Restaurant®**

2.3.1 Durée de validité des Titres

Les Titres sont valables à compter de leur chargement jusqu'à la fin du mois de février de l'année suivant leur année de chargement (ci-après dénommé « Millésime »).

Les Titres expirés, dont l'échange n'aura pas été demandé par le Client avant le 31 mars de l'année suivant leur année de chargement, seront définitivement périmés, conformément à la législation en vigueur, et se verront appliquer les dispositions de l'article 3.4 ci-dessous.

2.3.2 Durée de validité de la Carte :

La date d'expiration de la Carte (support physique) est inscrite au recto de celle-ci. Le(s) Bénéficiaire(s) ne pourra(ont) plus utiliser sa(leur) Carte(s) après cette date.

A la date d'expiration de la Carte, le Solde disponible des Titres en cours de validité pourra être utilisé par le(s) Bénéficiaire(s) par l'intermédiaire d'une nouvelle Carte qui devra être commandée par le Client, moyennant le paiement des frais afférents.

2.3.3 Activation des Cartes

L'activation des Cartes est réalisée comme suit au choix du Client : a)

Par le Client :

- A une date fixée lors de la commande, la date d'activation ne pouvant être inférieure à cinq (5) jours ouvrés à compter du jour de la confirmation de la commande ;

- Par email adressé à l'adresse suivante : carte-fr@edenred.com.

b) Par le Bénéficiaire : à partir de son espace personnel (sur le Site) ou en contactant le Centre de Relation Clients au 01 78 91 74 10 (coût d'un appel local en France non surtaxé), après réception de la Carte.

2.3.4 Mise en opposition des Cartes

2.3.4.1 Mise en opposition par le Client : Les Cartes perdues et/ou volées à compter de leur livraison (et/ou faisant l'objet d'une suspicion de fraude par le Client) et avant distribution aux Bénéficiaires doivent faire l'objet d'une demande de mise en opposition par le Client par téléphone auprès du Centre de Relation Clients au numéro de téléphone suivant :

08 21 23 24 25 Service 0,12 €/min + prix appel

2.3.4.2 Mise en opposition par le Bénéficiaire : Les Cartes perdues et/ou volées à compter de leur remise au Bénéficiaire (et/ou faisant l'objet d'une suspicion de fraude par le Bénéficiaire) doivent faire l'objet d'une demande de mise en opposition par le Bénéficiaire, conformément aux dispositions des Conditions d'Utilisation. En cas d'utilisation de la Carte avec Apple Pay, le Bénéficiaire doit également faire opposition sur Apple Pay, en supprimant sa Carte de l'application.

Le Client reconnaît que le Bénéficiaire demeure responsable de l'ensemble des transactions intervenues avant l'enregistrement de la mise en opposition de sa Carte ainsi que de celles réalisées après ladite mise en opposition dans le cadre de l'utilisation par le Bénéficiaire de sa Carte sur Apple Pay, jusqu'à suppression de la Carte, le cas échéant ; Edenred déclinant toute responsabilité dans ce cadre. 2.3.4.3 Demande de réémission d'une Carte

En cas de mise en opposition d'une Carte (y compris par le Bénéficiaire), seul le Client est habilité à demander la réémission d'une nouvelle Carte à Edenred. En conséquence, dès la mise en opposition d'une Carte par un Bénéficiaire, Edenred avise le Client et lui propose la réémission d'une Carte au profit de son Bénéficiaire sous réserve du versement par le Client des frais dus à ce titre. Dès

enregistrement d'une demande de réémission de Carte(s) par le Client, Edenred procédera :

- A la réémission de nouvelle(s) Carte(s) qui sera(ont) acheminée(s) aux choix du Client soit à ce dernier, soit directement au(x) Bénéficiaire(s) concernés ; - A la facturation au Client des frais afférents à la/les nouvelle(s) Carte(s) et à son/leur acheminement.

Avec la nouvelle Carte, le Bénéficiaire aura accès à son Compte dont le solde sera inchangé, sous réserve des transactions intervenues avant la mise en opposition de la Carte (et pourra enregistrer sa nouvelle en cas d'utilisation d'Apple Pay).

- Les dispositions relatives à la réémission d'une Carte mise en opposition sont également applicables en cas de blocage de la Carte suite à la saisie consécutive de multiples codes confidentiels erronés.

2.3.5 Suspension/Blocage de la Carte

La Carte pourra être suspendue et/ou bloquée de plein droit par Edenred empêchant de ce fait l'utilisation de la Carte et les opérations de chargement, sans droit à indemnité, sans formalités judiciaires et sans que la responsabilité d'Edenred puisse être engagée, notamment dans les cas ci-dessous :

- en cas de soupçon de fraude et/ou d'utilisation illégale et/ou frauduleuse ou de tentative d'utilisation de la Carte et/ou du Compte en violation des lois et règlements.

- dans tous les cas de violation de stipulation(s) du Contrat par le Client, et/ou de violation par le Bénéficiaire des stipulations des Conditions d'Utilisation qui lui sont applicables.

Article 3 – PRESTATIONS D'EDENRED

Edenred s'engage à :

3.1 Procéder, à compter de la réception du règlement, au traitement de la commande des Cartes (paramétrage, fabrication...) et aux chargements ou rechargements de Titres commandés par le Client, dans le cadre de la législation en vigueur et conformément aux dispositions de l'article 5 des présentes Conditions, sous réserve du paiement par le Client des sommes dues à Edenred conformément au présent Contrat;

3.2 Mettre à la disposition de La Poste, de transporteurs ou livreurs, dans les meilleurs délais, les Cartes commandées et réglées par le Client ;

3.3 Echanger, suite à la demande du Client intervenue dans le mois qui suit l'expiration de leur durée de validité, les Titres inutilisés contre des Titres du Millésime suivant.

3.4 Verser au Comité d'Entreprise du Client ou, à défaut, au Client lui-même pour affectation aux activités sociales et culturelles, la contre-valeur des titres restaurant dématérialisés émis par Edenred et devenus périmés qui lui revient. Ce montant est calculé au prorata des achats de Titres chargés sur les Comptes de ses Bénéficiaires au cours du Millésime concerné, ramené au volume d'émission global des titres-restaurant dématérialisés émis par Edenred

(sous réserve du prélèvement prévu par la réglementation) ;

3.5 Mettre à la disposition du Client et des Bénéficiaires une liste actualisée des Etablissements Affiliés pouvant accepter les cartes Ticket Restaurant®, à consulter sur le Site (coût d'une connexion Internet) ainsi que sur l'application mobile MyEdenred (coût d'une connexion);

3.6 Mettre à disposition un accès à des services, notamment un Centre de Relation Clients, des espaces personnels clients et bénéficiaires dédiés accessibles via le site www.ticketrestaurant.fr ainsi qu'un service SMS (coût d'un SMS selon opérateur, non surtaxé – service disponible en France Métropolitaine uniquement) et une application mobile pour les Bénéficiaires (coût d'une connexion).

3.7 Par ailleurs, et sur demande du Client, Edenred peut effectuer les services complémentaires suivants :

- Répartir la livraison des Cartes auprès des agences et succursales du Client, selon les informations communiquées par ce dernier, moyennant le paiement d'une somme forfaitaire par point de livraison, telle que définie aux Conditions Particulières ;

- Emettre des Cartes comportant des éléments de personnalisation, moyennant la participation financière du Client telle que définie aux Conditions Particulières.

Article 4 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Outre les engagements aux termes des présentes, le Client s'engage à :

4.1 Régler à la commande, conformément à la législation, le montant correspondant aux chargements ou rechargements de Titres commandés d'une part, ainsi que la rémunération due à Edenred (frais de fabrication et de livraison des Cartes, commission, coût au titre des services complémentaires optionnels, etc.) (ci-après dénommé « Rémunération ») d'autre part ;

4.2 Respecter la législation sur les titres-restaurant en vigueur (ainsi que ses évolutions) et notamment au regard du pourcentage de la participation patronale (comprise entre 50 et 60 % de la valeur libératoire de chaque Titre) ; En conséquence, le Client observera la plus grande vigilance dans ses commandes de titres-restaurant dématérialisés et supportera toutes les conséquences découlant du dépassement desdits plafonds de participation patronale vis-à-vis

des organismes sociaux et des administrations centrales de l'Etat (pertes d'exonérations, etc.), Edenred ne supportant aucune responsabilité sur ce point ;

4.3 Aviser Edenred en cas de modification(s) de sa situation juridique. Il devra notamment faire part à Edenred des modifications intervenues dans ses mentions légales, ses mandataires sociaux et/ou les signataires habilités à engager le Client dans le cadre des présentes ;

4.4 Adresser à Edenred sous sa responsabilité, (i) les informations relatives à l'ouverture de son compte Client ainsi que celles nécessaires (ii) à l'émission des Cartes, notamment les données obligatoires concernant les Bénéficiaires (telles que matricule, nom, prénom, adresse, date de naissance et tout autre donnée qu'Edenred rendrait obligatoire) complétées par les éléments indispensables au paramétrage des Cartes (notamment utilisation ou non dimanches/jours fériés) ou (iii) aux prestations annexes proposées.

4.5 Transmettre à Edenred les demandes d'échange de Titres faites par les Bénéficiaires dans les délais imposés par la réglementation.

4.6 Les conditions tarifaires se fondent sur un volume de commande / nombre de Bénéficiaires estimés par le Client.

En cas de variation sensible à la baisse de ce volume/nombre, Edenred se réserve la faculté d'adresser au Client une nouvelle proposition tarifaire à jour, applicable dans les 30 (trente) jours de son envoi au Client, sauf désaccord du Client.

En cas de désaccord, le Client a la faculté de résilier les présentes, dans le cadre des dispositions de l'article 16, moyennant le respect d'un préavis ne pouvant être inférieur à 3 (trois) mois.

Article 5 – COMMANDE DE CARTES ET DE CHARGEMENTS/RECHARGEMENTS

Le Client peut commander soit des Cartes et/ou soit des chargements ou rechargements de Titres.

5.1 Conditions communes à toutes les commandes

5.1.1 Modalités de prise en compte des commandes

5.1.1.1 Toute première commande de Cartes et/ou de chargements de Titres interviendra après (i) signature du Contrat dûment complété, comportant obligatoirement le nom et la signature du Client, les informations demandées par Edenred et telles que notamment exigées par la réglementation applicable, ainsi que les conditions tarifaires et (ii) création du compte Client associé (paramétrages ...).

Dans ce cadre, la commande interviendra par transmission par le Client du fichier de commande (conforme au modèle transmis par Edenred – ci-après dénommé « Fichier de Commande ») adressé dûment complété en utilisant les outils de prise de commande mis à la disposition du Client notamment l'espace Client (ci-après dénommé « Espace Client »).

5.1.1.2 Par exception à ce qui précède, la première commande pourra également être effectuée par le Client sur le site de vente en ligne à l'adresse boutique.ticketrestaurant.fr.

Sur le site de vente en ligne, le Client validera les Conditions et les informations relatives à sa commande dans les conditions et modalités décrites. Le Client saisira également les informations relatives à ses Bénéficiaires.

Dans ce cadre, la commande est réalisée dès validation de la commande et du paiement sur ledit site.

5.1.1.3 En cas de commande sur l'Espace Client, l'utilisateur désigné par le Client, pourra accéder au compte du Client (ci-après dénommé « Compte Client ») en saisissant son identifiant et le mot de passe qu'il aura choisi lors de sa première connexion.

Le Client reconnaît avoir été dûment informé et accepte expressément que le droit d'accès dont il bénéficie est personnel, confidentiel et non cessible. En conséquence, le Client est seul responsable de l'usage qui pourrait être fait de son Compte Client par l'utilisateur qu'il a désigné ou tout tiers qui aurait accédé à son identifiant et à son mot de passe.

Toute utilisation de son identifiant et de son mot de passe est réputée constituer une utilisation de l'Espace Client par ses soins, sauf preuve contraire qu'il pourrait apporter.

Sur l'Espace Client, les commandes sont réalisées dès validation du formulaire de commande dûment complété. En conséquence, la validation d'une commande entraînera le déclenchement d'un prélèvement si une autorisation de prélèvement a été donnée par le Client. Sinon, par cette action, le Client sera redevable à Edenred du montant de la commande et de la Rémunération d'Edenred.

5.1.1.4 Il est expressément précisé qu'en cas de non-conformité du Fichier de Commande, la commande concernée ne pourra être prise en compte par Edenred sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

5.1.2 Acceptation – confirmation – règlement du Client

5.1.2.1 L'acceptation de la commande par Edenred est formalisée par l'envoi au Client d'un email de confirmation portant le récapitulatif de la commande et le détail des sommes dues à Edenred, accompagné de la facture pro forma afférente.

5.1.2.2 Au plus tard à la réception de la facture pro forma, le Client procédera au paiement suivant les modalités convenues lors de la commande, conformément à l'article 6.1.

5.1.2.3 Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation, il lui incombe de contacter Edenred, soit :

- Par email à l'adresse : relation-clients-fr@edenred.com ;
- Par téléphone en appelant le Centre de Relation Clients au numéro suivant :

08 21 23 24 25 Service 0,12 € / min
+ prix appel

5.1.2.4 En aucun cas la responsabilité d'Edenred ne pourra être retenue si le Client ne reçoit pas de confirmation de la commande en raison d'une erreur de son fait dans la saisie de ses coordonnées et notamment de son adresse email et/ou de non transmission des éléments requis.

5.1.3 Suspension de commande

5.1.3.1 Edenred se réserve la faculté de suspendre immédiatement, de plein droit, sans droit à indemnité et sans formalités judiciaires, toute commande en cas de violation des présentes Conditions et notamment en cas de non-respect des obligations légales applicables.

5.1.3.2 Par ailleurs, Edenred se réserve le droit, sans que sa responsabilité puisse être engagée, de suspendre toute commande du Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure, dans l'attente du règlement de cette commande préalable. **5.2 Conditions spécifiques aux commandes de Cartes**

5.2.1 Commandes

Les commandes de Carte(s) (support) transmises à Edenred par le Client sont fermes et définitives à compter de la date d'envoi de l'email de confirmation de commande par Edenred. En conséquence, en cas d'annulation de commande à compter de cette date, pour quelque cause que ce soit, Edenred se réserve la faculté de facturer au Client une indemnité forfaitaire égale au montant total de la Rémunération due à Edenred.

5.2.2 Prestations annexes

Le Client aura la faculté, au titre des prestations annexes, de demander l'apposition d'éléments de personnalisation notamment sur la Carte (comme le logo du Client).

Les conditions relatives à ces prestations annexes seront communiquées par Edenred sur demande du Client.

5.3 Conditions spécifiques aux commandes de chargements/rechargements de Titres sur les Comptes

5.3.1 Une fois la commande validée par Edenred, et sous réserve du bon encaissement du règlement effectué par le Client, le Compte du(des) Bénéficiaire(s) sera crédité du montant du chargement ou du rechargement commandé par le Client dans un délai maximum de quarante-huit heures ouvrées.

5.3.2 Les commandes de chargements ou rechargements sont fermes et définitives à compter de la date de leur paiement par le Client.

Article 6 – CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

6.1 Tarification – Modalités de paiement

6.1.1 Le Client s'engage à régler à Edenred, à la commande et ce conformément à la législation, le montant correspondant aux chargements ou rechargements des Titres commandés ainsi que le montant de la Rémunération due à Edenred. Étant entendu que le taux de T.V.A. est celui applicable à la date de facturation.

6.1.2 Le règlement intervient par virement ou prélèvement (ou par carte bancaire lorsque proposé par Edenred).

6.1.3 A défaut de paiement, Edenred pourra suspendre pour le Client défaillant toute livraison de Cartes et/ou tous chargements/rechargements jusqu'au complet paiement, sans que sa responsabilité puisse être engagée de quelque manière que ce soit.

6.1.4 Les règlements ne peuvent faire l'objet d'aucun escompte.

6.2 Facturation Devise de paiement

6.2.1 Le Client accepte expressément de se voir facturer, sous forme dématérialisée (sous format PDF), le montant des chargements/rechargements et de la Rémunération dès mise en place du service par Edenred (prévu pour octobre 2016). La facture sera disponible sur l'Espace Client.

6.2.2 Toutes les commandes sont payables en Euros.

6.3 Réserve de propriété

6.3.1 Edenred conserve la propriété des chargements (ou rechargements) jusqu'au paiement effectif de l'ensemble des sommes dues par le Client à Edenred pour la commande concernée.

6.3.2 A défaut de paiement de la facture par le Client, Edenred se réserve le droit de revendiquer la propriété des Cartes et des Titres chargés sur les Comptes, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable. **6.4 Pénalités de retard**

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du code de commerce, en cas de retard de paiement, le Client devra verser à Edenred (i) d'une part une pénalité de retard d'un montant égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues et (ii) d'autre part, une indemnité forfaitaire d'un montant fixé par décret pour frais de recouvrement.

Article 7 – LIVRAISON DES CARTES 7.1 Lieu de livraison

La livraison sera effectuée à tout(s) point(s) de livraison tel(s) qu'indiqué(s) par le Client dans le Fichier de Commande [y compris à l'adresse du domicile des Bénéficiaires, le cas échéant].

La livraison sera effectuée moyennant le paiement d'un montant forfaitaire par point de livraison ou par envoi tel qu'indiqué lors de la commande.

7.2 Délai de livraison

Les Cartes sont expédiées par Edenred dans un délai de trois (3) à cinq (5) jours ouvrés à compter de la date de confirmation de la commande par Edenred au Client. Les délais d'acheminement ne sont pas de la responsabilité d'Edenred qui ne peut être tenue responsable des conséquences dues notamment à un retard d'acheminement ou à des avaries imputables à des tiers, notamment des transporteurs.

Pour des raisons de sécurité, les Cartes commandées par le Client sont envoyées inactives, et donc inutilisables jusqu'à leur activation.

Article 8 – TRANSFERT DES RISQUES

8.1 Le transfert des risques intervient à la livraison des Cartes chez le Client.

8.2 Dans ce cadre, il est expressément convenu que la livraison est considérée comme accomplie par la remise des Cartes, effectuée sur le(s) point(s) de livraison indiqué(s) par le Client, au personnel désigné par celui-ci ou à tout membre du personnel du Client ou, plus généralement, à toute personne se présentant lors de la remise comme habilitée à recevoir les Cartes sur le lieu de livraison convenu (personnel d'accueil...).

Il est expressément précisé qu'Edenred est dégagée de toute responsabilité à compter de la livraison des Cartes à(aux) adresse(s) indiquée(s) par le Client contre signature de la personne réceptionnant la(es) Carte(s). La Carte permettant l'utilisation de titres spéciaux de paiement dématérialisés, le Client reconnaît avoir été dûment informé par Edenred de la nécessité de faire réceptionner les Cartes par des personnes de confiance et d'assurer leur stockage dans un lieu sécurisé.

8.3 Le Client s'engage à veiller à l'intégrité du(des) coli(s) livré(s) lors de la livraison, les éventuels dommages devant faire l'objet de réserves formelles sur l'accusé de réception ou le document de transport similaire. A défaut, il appartiendra au Client d'apporter la preuve que le dommage est intervenu en cours de transport.

8.4 En tout état de cause, et sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée à Edenred par courrier recommandé avec accusé de réception, accompagnée des justificatifs afférents [copies de la commande concernée, du document de transport faisant état des réserves, de la facture afférente à la commande] dans un délai maximum de trois (3) jours calendaires à compter de la livraison.

8.5 Sur demande expresse du Client, en cas de perte ou vol des Cartes pendant le transport, Edenred réexpédiera des Cartes sous réserve, d'une part, de signature par le Client d'une attestation sur l'honneur de non réception et, d'autre part, de l'engagement de payer le coût correspondant si toutefois la preuve de la livraison était ultérieurement apportée par Edenred. 8.6 Lorsqu' à la demande du Client, les Cartes sont adressées directement aux Bénéficiaires, le transfert des risques s'opère lors de la remise des Cartes par Edenred au transporteur. En conséquence, Edenred ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de vol ou perte intervenu après remise des Cartes au transporteur, sauf envoi des Cartes par courrier recommandé avec A.R. ou équivalent. Le Client est responsable de la transmission à Edenred de l'adresse mise à jour de son/ses Bénéficiaire(s).

8.7 Après livraison des Cartes au Client ou au Bénéficiaire, Edenred ne pourra être tenue pour responsable de tout vol, destruction, falsification ou fraude ; la Rémunération d'Edenred lui étant définitivement acquise.

Article 9 – IDENTIFICATION DES BENEFICIAIRES DES CARTES

Les présentes étant contractées par le Client dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, il lui appartient au titre de ses obligations de collecter/gérer et de maintenir à jour sous sa responsabilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, les informations d'identification des Bénéficiaires des Cartes telles que requises par Edenred. Pour les besoins de l'exécution des obligations d'Edenred au titre du Contrat, Edenred pourra être amenée à requérir une attestation du Client en ce sens.

Article 10 – RESPONSABILITÉ – LIMITATION DE RESPONSABILITE

10.1 Edenred France n'a, pour toutes les étapes du processus de commande, de la livraison ou des services qu'une obligation de moyen à l'égard du Client. 10.2 Par ailleurs, la responsabilité d'Edenred ne saurait être engagée notamment :

- En cas de dommages indirects (manque à gagner, perte d'exploitation, atteinte à l'image, et tout autre préjudice indirect tel que communément admis par la jurisprudence des tribunaux français) ;

- En cas de défaillance d'un ou plusieurs Etablissements Affiliés pour laquelle cause que ce soit (fermeture, cessation de l'acceptation de la Carte ...) ; la résolution de tout litige avec ledit Etablissement Affilié étant du seul ressort du Bénéficiaire.

- En cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français.

10.3 En outre, Edenred ne sera en aucun cas responsable de l'utilisation de la Carte, du code confidentiel, de l'identifiant et/ou des codes d'accès du Bénéficiaire. Toute utilisation de la Carte, du code confidentiel, de l'identifiant et/ou des codes d'accès est réputée constituer une utilisation de la Carte et du Compte associé par le Bénéficiaire, sauf preuve apportée par le Client, ce que ce dernier déclare accepter expressément. En conséquence, le Bénéficiaire est réputé et demeure seul responsable de l'usage qui pourrait être fait de son Compte et de sa Carte par un tiers qui aurait accédé à sa Carte ou

son Compte, ses code confidentiel, identifiant et/ou codes d'accès et assume l'intégralité des risques liés à leur utilisation, sans que la responsabilité d'Edenred puisse être recherchée.

10.4 Il est expressément entendu qu'en tout état de cause, en cas de mise en jeu de la responsabilité d'Edenred, cette dernière ne saurait excéder le montant de la commission versée par le Client au titre de la commande concernée, sans pouvoir être inférieure à 100€.

Article 11 – INTERDICTION DE LA REVENTE

Il est interdit aux Clients et aux Bénéficiaires de revendre les Cartes et les chargements/rechargements ; le Client se chargeant d'en informer le Bénéficiaire.

Edenred se réserve la faculté de mettre fin à ses relations commerciales avec tout Client manquant à cette obligation et ce, sans préavis ni indemnités.

Article 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

12.1 Chaque Partie est et demeure seule titulaire des droits de propriété intellectuelle ou industrielle relatifs aux marques et logos qu'elle utilise pour les besoins de son activité. En conséquence, chaque Partie consent à l'autre Partie, pour les seuls besoins de l'exécution des présentes et dans la limite de sa durée, une licence non exclusive et non cessible des droits de propriété intellectuelle ou industrielle attachés auxdits marques et logos.

12.2 Il est toutefois entendu que toute utilisation desdits droits par le Client, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit (et notamment sans que cette liste revête de caractère limitatif, papier, numérique ou autres), devra faire l'objet d'une autorisation écrite préalable d'Edenred. Afin de préserver les droits de marque des Parties, chaque Partie s'engage, d'ores et déjà, à ne pas utiliser lesdites marques pour désigner, de manière usuelle et générique, les produits et services couverts par ces marques. Ladite licence prendra fin automatiquement avec les présentes.

12.3 En tout état de cause, le Client autorise expressément Edenred à utiliser ses noms commerciaux, logos et marques dans le cadre de commande de prestations de personnalisation et/ou à titre de référence commerciale.

Article 13 – DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL 13.1

Dispositions générales

Pour les besoins de l'exécution des prestations d'Edenred des données à caractère personnel, (ci-après dénommées « Données Personnelles ») concernant le Client et ses Bénéficiaires sont transmises à Edenred par le Client et/ou sont collectées pour le compte de ce dernier et font l'objet de traitements, indispensables aux fins de gestion, de sécurisation, de validation et de suivi de la commande, de l'utilisation des Titres, d'études et d'analyses prédictives pour les besoins de l'optimisation des services du Client ainsi que du respect de la réglementation en vigueur. Pour les besoins des finalités susmentionnées, ces Données Personnelles sont communiquées à d'autres entités du groupe Edenred, ainsi qu'à ses partenaires, prestataires et soustraitants, intervenant dans le cadre de l'exécution des prestations du Contrat. Compte tenu de la dimension internationale du groupe Edenred, les Données Personnelles traitées par Edenred sont susceptibles d'être transférées au sein et en dehors de l'Espace

Économique Européen, étant précisé que conformément aux obligations découlant de la loi Informatique et Libertés et de la directive européenne 95/46/CE, ces transferts interviennent (i) vers des pays dont la législation a été reconnue comme conférant un niveau de protection adéquat par la Commission européenne (ii) ou, à défaut, sous couvert de garanties conventionnelles et/ou contractuelles appropriées, telles que prévues par la réglementation applicable. En dehors des cas visés ci-dessus, les Données Personnelles traitées par

Edenred ne feront l'objet de communication à des tiers qu'avec le consentement des personnes concernées, ou qu'afin de permettre à Edenred de satisfaire à ses obligations légales et/ou dans le cadre d'audit des autorités dont Edenred et/ou ses prestataires relèvent, ou qu'en vue d'assurer l'exercice ou la défense d'un droit. En tout état de cause, Edenred s'efforcera de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des Données

Personnelles, dans le respect des règles de l'art et des standards applicables, notamment afin de prévenir tout accès par un tiers non-autorisé, et préserver leur intégrité et confidentialité.

13.2 Obligations du Client

Le Client garantit avoir dûment informé et/ou recueilli le consentement des personnes dont les Données Personnelles font l'objet d'un traitement par Edenred, s'agissant tant des Données Personnelles du Client que des Bénéficiaires, y compris leur adresse mail, en vue notamment d'envoi de courriels.

Le Client garantit par ailleurs transmettre à Edenred des Données Personnelles complètes, à jour, pertinentes et adéquates pour les besoins de la réalisation des prestations et informer sans délai Edenred de toute mise à jour ou du caractère incomplet voire inexact des Données Personnelles transmises. De ce fait, en cas de litige relatif au traitement des Données Personnelles des Bénéficiaires, la responsabilité d'Edenred ne saurait être recherchée.

13.3 Exercice des droits d'accès, de rectification et d'opposition

- Les personnes physiques dont les données font l'objet d'un traitement dans le cadre des présentes disposent, conformément à la réglementation applicable, d'un droit d'accès et de modification quant aux Données Personnelles les concernant, exerçable par courrier précisant l'objet de sa demande ainsi que ses coordonnées (nom du

Client, adresse et identité de la personne physique concernée attestée par une copie de sa pièce d'identité) comme suit :

- Données Client : auprès d'EDENRED FRANCE (CRC) – 166/180, boulevard Gabriel Péri – 92245 MALAKOFF CEDEX.
- Données Bénéficiaires : auprès du Client, en sa qualité de responsable du traitement, charge à ce dernier d'en informer sans délai Edenred. Les personnes physiques concernées (Clients et/ou Bénéficiaires) pourront également faire valoir, pour motifs légitimes, leur droit d'opposition au traitement de leurs Données Personnelles selon les modalités visées à l'alinéa précédent. En pareil cas et en conséquence de la suppression des Données Personnelles nécessaires à leur fonctionnement, certains services ne seront plus accessibles et ce, sans que la responsabilité d'Edenred puisse être engagée.

Article 14 – CONSERVATION ET ARCHIVAGE DES TRANSACTIONS – CONVENTION DE PREUVE

Les Parties conviennent que les enregistrements informatisés liés à l'ensemble des transactions électroniques relatives aux Cartes, à leur utilisation et à l'utilisation des Comptes associés aux Cartes, conservés par Edenred, font seuls foi entre le Client et Edenred, sauf preuve contraire apportée par le Client.

L'archivage des commandes et des transactions est effectué sur un support fiable et durable.

Article 15 – CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'engage, pendant la durée des présentes ainsi qu'après son expiration ou sa résiliation, à ne pas révéler les informations relatives à l'autre Partie et ses activités auxquelles elle aura pu avoir accès dans le cadre des présentes et à ne pas les utiliser pour un objet autre que l'exécution du présent

Contrat. Chaque Partie se charge de prendre les mesures nécessaires pour respecter cette obligation à l'égard de son personnel et de ses prestataires. De même, afin de garantir le secret, la sécurité et la confidentialité des données recueillies, détenues, communiquées et/ou échangées ainsi que de toute donnée ou information communiquée ou échangée dans le cadre de la fourniture de la Carte le Client s'engage :

- à reconnaître à toutes les données, informations et fichiers communiqués par Edenred et notamment la proposition commerciale, les tarifs et le Contrat, (ciaprès « Données ») un caractère confidentiel.

Par ailleurs, le Client s'interdit :

- d'utiliser les supports ou documents qui lui ont été confiés, par quelque moyen ou pour quelque finalité que ce soit, et/ou tout ou partie des informations ou Données contenues sur lesdits supports ou recueillies par lui au cours de l'exécution du t Contrat pour son compte ou pour le compte de tiers, à des fins professionnelles, personnelles ou privées autres que celles définies aux présentes.

Article 16 – DURÉE - RESILIATION

16.1 A compter de la signature du Contrat, le Client bénéficie de la fourniture de Cartes et de chargements/rechargements de Titres ainsi que des services afférents pour une durée indéterminée. Chacune des Parties peut y mettre fin, pour quelque cause que ce soit, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'autre Partie, moyennant le respect d'un préavis minimum de trois (3) mois (commençant à courir à compter de la première présentation du courrier) ;

étant entendu toutefois qu'Edenred pourra y mettre fin à tout moment en cas de défaillance (ex. non-paiement ...) du Client.

16.2 En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque des obligations lui incombant aux termes des présentes, la Partie lésée aura la possibilité de résilier le Contrat dans un délai de dix (10) jours ouvrés après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec A.R. à la Partie défaillante, indiquant l'intention de faire jouer la présente clause et restée en tout ou partie sans effet, sans préjudice des éventuels recours intentés par la Partie lésée et notamment en dommages et intérêts.

Article 17 – CONSEQUENCES DE LA RESILIATION DU CONTRAT ENTRE LE CLIENT ET EDENRED

17.1 A compter de la date de résiliation effective du Contrat (ou à défaut de résiliation au plus tard 24 -vingt-quatre- mois après sa dernière commande de Cartes et/ou de chargements/rechargements de Titres), le Client ne pourra procéder ni au chargement ou rechargement ni à la commande de Cartes. Pour les besoins de l'accès du Bénéficiaire (i) à ses Titres pendant leur durée de validité et (ii) au Compte associé, les dispositions y compris financières du Contrat relatives à la réémission des Cartes, à l'échange des titres, à l'accès à l'Espace Client et à l'Espace Personnel ainsi que celles des Conditions d'Utilisation de la Carte perdureront jusqu'à l'expiration de la validité des Titres disponibles sur le Compte du Bénéficiaire, ce que le Client accepte expressément.

17.2 Dans ce cadre, Edenred procédera, à la demande du Client, à l'échange des Titres de chacun des Millésimes en cours de validité sur le Compte du Bénéficiaire au jour de la prise d'effet de la résiliation du Contrat, dans les conditions de l'article 3.3 du Contrat.

17.3 Enfin, Edenred clôturera :

- le Compte du Bénéficiaire ainsi que l'accès à son Espace Personnel au plus tard au 31 mai de l'année civile au cours de laquelle l'ensemble des Titres du Bénéficiaire seront devenus périmés, sous réserve de l'application des dispositions de l'article 17.2 ci-dessus,

- l'accès à l'Espace Client au plus tard au 30 juin de l'année civile au cours de laquelle le dernier Compte d'un Bénéficiaire du Client aura été clôturé (sous réserve qu'il ne soit pas, par ailleurs, client d'Edenred pour un ou plusieurs autres produits ou services que les Titres).

Article 18 – CONSEQUENCES DU DEPART DU BENEFICIAIRE DE L'ENTREPRISE CLIENTE

En cas de départ du Bénéficiaire pendant la durée du Contrat, le Client pourra au choix, à sa seule discrétion :

- laisser au Bénéficiaire l'usage de la Carte jusqu'à épuisement du Solde disponible de Titres sur le Compte, étant précisé qu'en pareil cas, par exception aux dispositions des articles 2.3.2 et 2.3.4.3, le Bénéficiaire supportera directement l'ensemble des frais applicables en cas de réémission de la Carte en cas de perte ou vol, d'expiration de la date de validité de la Carte ou en cas de saisie de multiples codes confidentiels erronés. Il est entendu qu'en pareil cas, Edenred maintiendra l'accès au Compte du Bénéficiaire ainsi que l'accès à son Espace Personnel jusqu'au dernier jour du mois de février suivant l'année civile d'émission des Titres. Le Client s'engage toutefois, dans le cas d'une demande d'échange de Millésime réalisée par le Bénéficiaire, à la transmettre à Edenred au même titre que les demandes d'échange de ses autres salariés. - soit

reprendre la Carte du Bénéficiaire lors de son départ, en lui remboursant le montant de la part salariale correspondant au solde des Titres conformément aux termes de l'article R 3262- 11 du code du travail. En pareil cas, sur demande du Client, Edenred remboursera au Client, par exception aux dispositions de l'article 2.2.6., le montant du Solde disponible des Titres du Bénéficiaire concerné, déduction faite de toutes éventuelles transactions en cours. Le remboursement dans le délai de deux (2) mois, sera soumis aux tribunaux compétents du La durée de la prescription applicable à toutes actions judiciaires ou autres ressort de la Cour d'Appel de Paris. relatives à l'exécution des prestations est fixée à un (1) an.

08 21 23 24 25 Service 0,12 €/min + prix appel

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CARTE TICKET RESTAURANT® - OFFRE EXCLUSIVE CARTES ET LIVRAISON OFFERTES

Support carte offert (tarif public : support carte = 8€ HT), le montant du chargement restant à la charge du client. Livraison offerte sur un seul point de livraison (livraison un seul point = 20€ HT). Offre valable pour toute première commande en 2018 effectuée auprès d'un responsable commercial Ticket Restaurant® avant le 31/10/2018 minuit en téléphonant au 01.74.31.78.88 (Prix d'un appel local. Numéro non surtaxé) ou via le site internet : promo-ctr.fr. Offre réservée aux entreprises de 1 à 99 salariés de France Métropolitaine dans la limite d'une carte par salarié. Offre non cumulable avec une autre offre promotionnelle Edenred France. Pour les commandes de plus de 50 cartes, veuillez nous contacter au 01.74.31.78.88.